



Travaux liés à la copropriété

Par **Thomas6987**, le **12/12/2014** à **13:28**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car les copropriétaires se posent une question au sujet de travaux d'étanchéités d'une terrasse privative qui serait lié à un problème de vétusté.

La question que l'on se pose, qui doit régler le cout des travaux, le propriétaire de la terrasse privative ou l'ensemble de la copropriété.

Il est marqué dans le règlement : "Seuls les gros travaux résultant d'une vétuste normale sont à la charge de la collectivité"

Ayant acheté l'appartement en 2012, à aucun moment il m'a été remis un diagnostic concernant d'éventuel travaux à ce sujet, le problème aurait pu être signalé bien avant par le propriétaire concerné si qui aurait pu entraîné des réparations à moindre coût.

Merci pour votre aide.

Par **pieton78**, le **14/12/2014** à **13:43**

Vous n'êtes responsable que du revêtement de sol lequel n'a pas pour vocation d'assurer l'étanchéité.